



Un directeur d'école privée évincé pour violences

Depuis vendredi 6 janvier, le directeur de l'école catholique Sainte-Marie, à Percy-en-Normandie, ne peut plus exercer. Son contrat a été résilié par le rectorat de l'académie de Normandie pour « faute professionnelle grave » entraînant l'impossibilité de diriger un établissement du premier degré.

Condamné pour violence sur un enfant

« **Il est maintenu par le Conseil de tutelle de l'enseignement catholique de la Manche dans sa mission de directeur du collège Saint-Joseph de Villedieu-Rouffigny** », précise la Direction de l'enseignement catholique de la Manche dans un communiqué.

Cette décision fait suite à sa condamnation, le 6 avril, devant le tribunal correctionnel de Coutances, pour des faits de violence sur un enfant de sa classe au cours de l'année 2020-2021. Il a été puni « **d'une amende avec sursis et du versement de dommages et intérêts à l'enfant et à ses parents** ». Cette condamnation n'a pas fait l'objet d'une inscription au casier judiciaire.

Concernant la décision rectorale, l'ex-directeur de l'école lance deux recours : un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Éducation nationale et un autre auprès du tribunal administratif.

Dans l'attente du résultat de ces recours, la direction diocésaine de la Manche vient de « **nommer un nouveau chef d'établissement afin de continuer à remplir toutes les conditions de fonctionnement, d'enseignement et d'accueil des élèves** ».